

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE DU SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
42	41	26

Date de convocation	17/11/2020
Date d'affichage	17/11/2020

DL20033	OBJET : CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS DANS LE CADRE DE LEUR MISSION
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT et le vingt-trois novembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard se sont réunis à 17 heures à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI, M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Claude de GIRARDI, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Julien PLANTIER, M. Richard TIBERINO, M. Yoann GILLET, M. Frédéric PASTOR, Mme Géraldine REY DESCHAMPS, M. Antoine MARCOS, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. David-Alexandre ROUX, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jacques BOLLEGUE,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES,

Cté Com. Petite Camargue : M. Christian SOMMACAL suppléant de Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS,

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET,

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, M. Marc TAULELLE, M. Laurent BURGOA, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Monique BOISSIERE, M. Frédéric BEAUME,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Juan MARTINEZ, M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Jean-François DURAND COUTELLE à Frédéric TOUZELLIER

Frédéric BEAUME à Frédéric TOUZELLIER

Bernard ANGELRAS à Richard TIBERINO

Monique BOISSIERE à Richard TIBERINO

Marc TAULELLE à Julien PLANTIER

Secrétaire de séance : M. Yoann GILLET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-13, L5211-14,

VU le décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat,

VU les délibérations DL0025, DL0026, DL0027, DL0028 du 29 octobre 2020 concernant l'installation du Comité Syndical,

VU la délibération DL200032 du 23 novembre 2020 concernant les indemnités des élus,

CONSIDERANT que les remboursements de frais aux élus de syndicats mixtes sont limités aux frais de déplacements des élus ne bénéficiant pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du syndicat.

CONSIDERANT que le remboursement de frais de déplacements occasionnés lors des diverses réunions organisées par le SITOM Sud Gard hors du territoire de la commune dont ils sont issus, est effectué dans les conditions prévues par le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 (art10) et l'arrêté du 03 juillet 2006.

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le remboursement des frais de déplacements occasionnés lors des réunions organisées par le SITOM Sud Gard pendant la durée de la mandature du Président Richard TIBERINO,

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 65, article 6532 frais de mission,

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Président du SITOM SUD GARD (ou son Vice-Président délégué en cas d'empêchement) à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire**

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 26 + 5 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20201123-DL20033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2020

Affichage : 24/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD

Richard BIEBINO